DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

———

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 janvier 2024

CP20240129_16
id. 4904

Le 29 janvier 2024 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NÈGRE, 1ère Vice-Présidente.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :
M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme NÈGRE, Mme SINOPOLI.

Sont représentés :
M. BELLOC (pouvoir à M. CROS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SINOPOLI), M. WEILL (pouvoir à Mme NÈGRE).

Sont absents :
Monsieur BEQ, Monsieur DESCAZEAUX, Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBERATION

PROGRAMMATION AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS (FSE+) ANNÉE 2024

———

I – Contexe :

Le fonds social européen plus (FSE+) est l'un des principaux instruments financiers de l'Union européenne pour investir dans le capital humain. Sa vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens mais également de promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

C'est dans ce cadre que le fonds social européen plus soutient les politiques nationales et territoriales de l'emploi et de la lutte contre les exclusions. Il contribue ainsi au financement de projets au niveau national ou local portés par des acteurs publics ou privés, qui pilotent des projets au bénéfice des personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et/ou sociales.

<u>Le fonds social européen plus en Tarn-et-Garonne</u> :

Le déploiement du fonds à l'échelle territoriale est délégué au Département de Tarn-et-Garonne qui est en charge de sa mise en œuvre dans une logique de redistribution de crédits à des porteurs de projets.

Pour ce faire, une dotation est attribuée au Département et permet d'abonder le budget de la collectivité afin de mettre en synergie les politiques départementales d'inclusion sociale et professionnelle et celles de l'Union européenne.

Cette enveloppe, déléguée par convention signée avec Monsieur le Préfet de la Région Occitanie du 9 août 2023, est dotée d'un montant de 4,3 millions d'euros pour la période 2022 – 2025.

Elle doit être mobilisée pour permettre :

- de poursuivre le financement d'actions liées à l'employabilité des Tarn-et-Garonnais initiées grâce au fonds social européen,
- d'intégrer la promotion d'actions déconnectées de lien avec l'emploi visant notamment à lutter contre la pauvreté et à favoriser l'insertion sociale des individus.

<u>Prévention des conflits d'intérêts</u> :

La Commission européenne stipule dans son règlement n° UE 2018/1046 que des dispositions doivent être prises en matière de lutte contre la fraude et de prévention des conflits d'intérêts.

Il est rappelé qu'un conflit d'intérêt pourrait résulter d'un vote qui ne s'avérerait pas impartial et objectif car compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique, d'intérêt économique ou pour tout autre intérêt personnel direct ou indirect.

Ainsi, chacun des votants ce jour doit s'assurer de ne pas relever d'une telle situation quant aux projets présentés. Le cas échéant, une obligation de déport de vote en découle.

Aujourd'hui, il est demandé à la commission permanente de se prononcer sur la proposition exposée ci-dessous.

II – Programmation fonds social européen plus 2023 :

Pour mémoire, il est rappelé que la programmation de 20 opérations a d'ores et déjà été votée pour un montant total de 1 875 625,15 € se décomposant comme suit :

- 392 399 € pour des opérations portées par notre collectivité
- 948 324,65 € pour pour les associations dont les opérations concourent à l'insertion professionnelle
- 267 726,50 € pour les associations dont les opérations concourent à l'inclusion sociale
- 267 175 € pour les communautés de communes dont les opérations concourent à l'insertion professionnelle

III – Programmation fonds social européen plus 2024 :

3 appels à projets dotés d'un montant total de fonds social européen plus de 1,4 millions d'euros, sont parus au troisième trimestre 2023 afin de cofinancer des opérations qui seront déployées par des acteurs du territoire en 2024 :

• le premier, en lien avec l'employabilité des Tarn-et-Garonnais, vise à favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus,
• le second, à visée plus sociale, intègre la promotion d'actions déconnectées de lien avec l'emploi visant notamment à lutter contre la pauvreté et à favoriser l'insertion sociale des individus,
• le troisième est destiné spécifiquement au cofinancement d'opérations portées par la collectivité venant s'inscrire dans l'un des champs d'interventions déclinés supra.

Ces appels à projets s'inscrivent concomitamment dans le cadre de la politique européenne « emploi inclusion jeunesse compétences » du programme national 2021-2027 et dans la volonté du Département de Tarn-et-Garonne de mobiliser davantage de moyens pour l'accès ou le retour dans l'emploi durable des personnes en situation de précarité, parmi lesquelles les bénéficiaires de minimas sociaux, ainsi que dans l'intégration sociale des plus exclus.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver la programmation des 22 opérations retenues qui sont présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

Cette programmation, d'un montant total de 1 115 519,73 € se décline comme suit :

- 165 315 € pour le Département de Tarn-et-Garonne et son projet *« accompagnement durable vers l'emploi »*
- 62 331 € pour le Département de Tarn-et-Garonne et son projet *« mise en place d'une plateforme de mise en relation des demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des employeurs »*
- 31 490 € pour le Département de Tarn-et-Garonne et son projet *« animation des politiques d'insertion dans le cadre du pacte territorial d'insertion (PTI) et du programme départemental d'insertion (PDI) »*
- 17 676,94 € pour le Département de Tarn-et-Garonne et son projet *« facilitateur de la clause sociale »*
- 70 280 € pour l'association « Jardins des Gorges de l'Aveyron » et son projet *« remobilisation par le maraîchage biologique »*
- 37 296 € pour le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Midi Quercy et son opération *« coordination et animation du plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Midi Quercy »*
- 67 620,21 € pour l'association « au pré en bulles » et son opération *« remobilisation par l'emploi »*
- 21 103,30 € pour l'association « au pré en bulles » et son opération *« estime de soi »*
- 38 540,66 € pour l'association « Quercy Pays de Serres » et son opération *« coaching et médiation vers l'emploi des personnes les plus défavorisées du Pays de Serres en Quercy »*
- 30 000 € pour la Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron et son opération *« parcours d'insertion socioprofessionnelle du plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Midi-Quercy 2024 »*
- 20 707 € pour l'association « union départementale des associations familiales » (UDAF) et son opération *« former et sensibiliser pour lutter contre les violences intrafamiliales »*

- 57 773 € pour l'espace ressources emploi formation (EREF) « Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron » et son opération *« accompagnement des publics demandeurs d'emploi par l'EREF en Quercy Rouergue »*
- 26 358 € pour le pôle d'équilibre territorial et rural PETR Pays Midi Quercy et son opération *« ingénierie de projet territoire zéro chômeur de longue durée »*
- 45 000 € pour la Communauté de Communes du Quercy Caussadais et son opération *« parcours d'insertion socio-professionnelle du plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Midi-Quercy »*
- 31 818,13 € pour la fondation des « Apprentis d'Auteuil » et son opération *« atelier et chantier d'insertion les rayonnants »*
- 10 616 € pour l'association « Montauban Services » et son opération *« inclusion et accès aux soins en Tarn-et-Garonne »*
- 137 315,69 € pour l'association « bouger pour s'en sortir » et son opération *« mobilisation socio-professionnelle par les activités physiques pour les adultes »*
- 12 852 € pour l'association « Montauban Services » et son opération *« la boucle des mots »*
- 63 300 € pour l'association « Bouger pour s'en sortir » et son opération *« mobilisation par les activités physiques pour les jeunes »*
- 75 500€ pour l'association « les restaurants du coeur » et son opération *« favoriser l'inclusion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi par le biais de l'atelier chantier d'insertion (A.C.I.) des restos du coeur 82 »*
- 10 878 € pour l'association « AFTRAM et son opération *«appui et accompagnement des structures de l'insertion »*
- 81 748,80 € pour l'association « AFTRAM » et son opération *« accompagnement pour une meilleure inclusion sociale »*

Pour la mise en place de ces actions, chacun des projets fera l'objet d'une convention bipartite à conclure entre la collectivité et les opérateurs.

Rappel des conditions de versement du fonds social européen plus dans le cadre du conventionnement :

La convention qui liera le porteur de projet et le Département de Tarn-et-Garonne stipulera les modalités de versement suivantes :

• une avance de 25 % du montant total conventionné est versée aux opérateurs privés, dont les associations, sous réserve de transmission d'une attestation de démarrage de l'action,

• le paiement du solde fait suite au « contrôle de service fait » exercé à l'issue de la réalisation des opérations.

Les subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours selon les engagements prévus ci dessous :

- 3853 – Imputation 65748/444/017 (EPF) – Programme 027 – Opération O01 – Enveloppe E13 pour les associations dont les opérations concourent à l'insertion professionnelle

  Engagé à la commission permanente de ce jour 510 828,99 €

- 3851 – Imputation 65748/441/017 (EPF) – Programme 027 – Opération O01 – Enveloppe E13 pour les associations dont les opérations concourent à l'inclusion sociale

  Engagé à la commission permanente de ce jour 189 223,80 €

- 3844 – Imputation 657358/444/017 (EPF) – Programme 027 – Opération O01 – Enveloppe E13 pour les communautés de communes dont les opérations concourent à l'insertion professionnelle

  Engagé à la commission permanente de ce jour 138 654 €

Il est précisé que les montants de fonds social européen plus, destinés aux opérations portées par la collectivité, pour un total de 276 812,94 €, ne nécessitent pas d'engagement de crédits sur les lignes ci-dessus.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu le règlement de l'Union européenne n° UE 2018/1046,

Considérant l'appel à projets « emploi inclusion jeunesse compétences » du programme national 2021-2027,

Considérant la notification par Monsieur le Préfet de la Région Occitanie relative au montant de l'enveloppe, déléguée par convention du 9 août 2023, du fonds social européen plus pour la période 2022-2025,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et dans le cadre de la subvention fonds social européen plus (FSE+), la programmation en 2024 des 22 opérations présentées dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 1 115 519,73 € ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec chacun des opérateurs ainsi que tout document en découlant ;

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental selon les engagements prévus ci-dessous :

  - 3853 – Imputation 65748/444/017 (EPF) – Programme 027 – Opération O01 – Enveloppe E13 pour les associations dont les opérations concourent à l'insertion professionnelle : 510 828,99 €

  - 3851 – Imputation 65748/441/017 (EPF) – Programme 027 – Opération O01 – Enveloppe E13 pour les associations dont les opérations concourent à l'inclusion sociale : 189 223,80 €

  - 3844 – Imputation 657358/444/017 (EPF) – Programme 027 – Opération O01 – Enveloppe E13 pour les communautés de communes dont les opérations concourent à l'insertion professionnelle : 138 654 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Nadine Sinopoli, M. Emmanuel Cros et M. Cédric Vaissières, au titre de sa procuration donnée à Mme Nadine Sinopoli ne prennent pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le 01/02/24
ID : 082-228200010-20240129-5908-DE-1-1

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NÈGRE